

Patrick REVELLI : « nouveau schéma urbain établi en concertation avec les usagers de la ville »

Il est essentiel pour favoriser la pratique du vélo en ville d'élaborer un programme d'actions intégrant la voirie et l'urbanisme. Saint-Etienne est une commune vallonnée avec beaucoup de dénivelé et nos 7 collines sont des obstacles naturels. Néanmoins, le vélo est un mode de transport doux dont la pratique s'accroît. Il faut donc adapter la ville aux cyclistes par des micro-aménagements et concevoir des itinéraires confortables et sûrs. Ce nouveau schéma urbain sera établi en concertation avec la population, les associations d'usagers et de parents d'élèves, les partenaires économiques pour être mieux compris et accepté. Les actions doivent porter prioritairement sur les artères à forte circulation et les points noirs comme les carrefours complexes ou les coupures dues à des infrastructures importantes. Bien que sujet à polémique, les contresens cyclables s'avèrent être des succès avec une baisse des accidents dans les secteurs où la vitesse est limitée à 30 km/h. Automobilistes et cyclistes se voient face à face et adoptent un comportement de prudence. Je souhaite également favoriser le stationnement vélo sur les espaces publics et privés. L'absence de stationnement au domicile ou sur le lieu de travail est un frein à l'usage du vélo. Sur l'espace public, il faudra rendre plus visibles et multiplier les arceaux vélo devant les bâtiments publics, les espaces sportifs et culturels. C'est une mesure efficace et peu coûteuse. Nous devons aussi mieux informer la population et former le personnel municipal car investir dans des aménagements cyclables n'apporte pas de résultats si cette démarche ne s'accompagne pas d'une politique ambitieuse de communication en faveur des modes alternatifs. Il faut évoquer les bienfaits du vélo pour la santé tout au long de la vie par exemple. Enfin, sensibiliser et former le personnel ville de Saint-Etienne pour mieux prendre en compte cyclistes et piétons dans tout projet d'urbanisme et de voirie, c'est offrir à terme à la population un cadre de vie à haute qualité environnementale dans lequel tous les modes de déplacements puissent cohabiter.